

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 11 juillet 2019 par conférence téléphonique**

Étaient présents:

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Éthier
La secrétaire	Me Véronic Picard
La conseillère	Me Cathy Coulombe
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois

Étaient absents :

La trésorière	Me Claude Cossette
Les conseillers	Me Cassandra Neptune Me Nicolas Provencher-Lavergne

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 15 :46, le quorum étant constaté.

2. Tarifs d'aide juridique

Le conseil de section d'Abitibi-Témiscamingue a tenu une conférence téléphonique le 11 juillet 2018 afin de se prononcer sur les dernières offres du Gouvernement du Québec concernant les tarifs d'aide juridique en prévision d'une rencontre des conseils de section prévue la même journée à 16 h 30. Me Jolicoeur explique la teneur des offres du Gouvernement.

Nous sommes informés des positions du Barreau du Québec, du Comité de pratique privée ainsi que du Jeune Barreau.

Une discussion a lieu.

Résolution 20190711 -01
Re : Tarifs d'aide juridique

ATTENDU QUE l'Abitibi-Témiscamingue compte un nombre important de justiciables admissibles à l'Aide juridique ;

ATTENDU QU'il en est également de même pour la clientèle vivant dans les communautés nordiques ;

ATTENDU QUE la section d'Abitibi-Témiscamingue rencontre un problème important de recrutement et de rétention de nouveaux avocats ;

ATTENDU QUE le nombre d'avocats en région qui accepte des mandats d'aide juridique est nettement insuffisant pour satisfaire à la demande ;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue est soucieux que les justiciables aient accès à un avocat afin qu'ils soient adéquatement représentés ;

ATTENDU QUE les propositions faites par le Gouvernement du Québec ne sont pas suffisantes pour inciter les avocats à accepter des mandats d'aide juridique ;

ATTENDU QUE le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue doit tenir compte de sa réalité régionale ;

Sur proposition faite par Me Pascal Jolicoeur, appuyée par Me Cathy Coulombe, il est résolu de voter contre les dernières propositions du gouvernement concernant les tarifs d'aide juridique.

Adoptée à l'unanimité.

4. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Marc-Olivier Langlois, appuyée par Me Pascal Jolicoeur, l'assemblée est levée. Il est 16 h 19.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 21 août 2019